

# Création de l'Ordre de l'excellence en éducation

## *Devis technique*

### Développement du concept des insignes de l'Ordre de l'excellence en éducation et production des trois premières séries d'insignes

---

#### 1. Mise en contexte

L'Ordre de l'excellence en éducation permet de reconnaître les mérites de celles et ceux qui travaillent dans le domaine de l'éducation au Québec. Ce mécanisme de reconnaissance, relevant directement du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, permet de valoriser les contributions significatives de certains acteurs du système éducatif.

La création de l'Ordre de l'excellence en éducation s'inscrit directement dans la volonté exprimée, notamment dans la *Politique de la réussite éducative*, de valoriser l'éducation, l'école et son personnel et plus largement l'ensemble des personnes travaillant au sein du système éducatif, de la petite enfance à l'université, que ce soit dans le système public ou privé.

L'Ordre de l'excellence en éducation sera notamment accessible à toutes les personnes ayant joué ou jouant encore un rôle important dans le domaine de l'éducation au Québec. Toutes les contributions significatives au rayonnement du système d'éducation québécois seront ainsi prises en compte et pourront se voir reconnues.

Intégrer l'Ordre fera entrer le récipiendaire au sein d'une communauté d'individus partageant les mêmes mérites. Cet Ordre est organisé en trois titres (membre, membre distingué et membre émérite) permettant une progression pour ses membres qui pourront ainsi être récompensés plus d'une fois pour leur contribution à l'avancement de la cause de l'éducation.

Les couleurs choisies pour les rubans des insignes sont le violet, couleur de la connaissance et symbolisant le sérieux, et le bleu que l'on trouve sur le drapeau du Québec et qui symbolise le calme, la sagesse et la liberté. Ainsi, le fond violet du ruban de l'Ordre pourra, par exemple, être traversé de chaque côté par deux bandes bleues verticales.

L'appel de propositions vise le développement du concept et la production des insignes de l'Ordre d'excellence en éducation du Québec.

Derrière chaque médaille devront se trouver la devise de l'Ordre ainsi que l'année de sa création : *Leur réussite, notre devoir – 2018*.

## 2. Caractéristiques des insignes, rubans et boutonniers de l'Ordre d'excellence en éducation du Québec

La médaille des insignes de l'Ordre de l'excellence en éducation du Québec devra s'inspirer de l'iris versicolore, fleur-emblème du Québec.

L'Ordre de l'excellence en éducation, comprenant trois grades, la médaille sera la même pour les trois, mais différera par la patine ou le placage ainsi que par la taille. Toutes les médailles seront réalisées en bronze.

### a) Insignes de membre

Pour les membres, il s'agira d'une décoration simple reliée au ruban par une bélière. La médaille fera au plus 35mm de hauteur et entre 25 et 30mm de largeur. Elle ne devra pas faire plus de 5mm d'épaisseur. Le ruban sera de 5cm de hauteur et de 37mm de largeur et les couleurs choisies pour le ruban seront exclusivement le violet et le bleu.

### b) Insignes de membre distingué

Pour les membres distingués, il s'agira d'une décoration identique à celle des membres, mais avec une patine ou un placage un peu plus clair, et reliée au ruban aussi par une bélière. La médaille fera au plus 35mm de hauteur et entre 25 et 30mm de largeur. Elle ne devra pas faire plus de 5mm d'épaisseur. Le ruban sera identique à celui prévu pour les insignes des membres, mais sur lequel devra être cousu un ajout s'apparentant à une rosette reprenant les couleurs du ruban.

Les décorations de membre et de membre distingué se porteront au niveau de la poitrine côté cœur, attachées par une aiguille qui devra également être fournie.

### c) Insignes de membre émérite

Pour les membres émérites, il s'agira d'une cravate se portant autour du cou (une attache arrière devra être prévue au ruban). La médaille de membre émérite sera de la même patine ou du même placage que celles de membre distingué, mais de taille un peu plus importante (au plus 60mm de hauteur, et la largeur respectera les proportions du modèle pour les membres et les membres distingués). Elle ne devra pas faire plus de 8mm d'épaisseur. Un passant plat en bronze reliera la décoration à la cravate. Il peut être envisagé qu'une pièce mobile ouvragée soit placée entre le passant et la médaille elle-même. Le ruban utilisé pour la cravate sera identique à celui prévu pour les insignes de membres.

### d) Boutonniers

Les boutonniers suivantes devront également être fournies pour chaque insigne :

- Pour les membres
  - Fixes-ruban (hommes) et petits nœuds (femmes) (*pin's*) 3mm
- Pour les membres distingués
  - Rosettes 6mm sur *pick* (*pin's*)
- Pour les membres émérites
  - Rosettes 6mm avec galon argent sur *pick* (*pin's*)

### e) Coffrets

Chaque décoration sera placée dans un coffret. Il pourra y avoir un modèle de coffret pour les insignes de membre et de membre distingué et un modèle pour les insignes de membre émérite.

### 3. Processus de sélection

1. Il est demandé aux artisans professionnels, notamment à la communauté des joailliers du Québec, ainsi qu'à l'École de joaillerie de Québec et à l'École de joaillerie de Montréal de proposer au Ministère des projets d'insignes de l'Ordre de l'excellence en éducation du Québec, comprenant un ruban et une médaille sous forme de maquette, dans les délais fixés et en fonction des critères énumérés ci-dessus.

Au cours de leur travail de création, les artisans devront tenir compte des spécifications suivantes :

- Les dimensions de la maquette seront les mêmes que celles des décorations de membre et de membre distingué (voir tailles ci-dessus). Pour la décoration de membre émérite, un dessin en couleur suffira.
  - Les matériaux utilisés pour cette maquette pourront être le métal, la cire, le bois, la résine, le plastique ou le plâtre.
  - La conception de la maquette devra être prévue en fonction de la réalisation de médailles faites de bronze.
  - Les projets soumis devront indiquer les deux types de patines ou de placages qui permettront de distinguer la médaille de membre de celle de membre distingué. La même patine ou le même placage que celui utilisé pour la médaille de membre distingué sera utilisé pour la médaille de membre émérite.
  - Les projets soumis devront prévoir la manière dont le matériau se comportera dans le temps en fonction des exigences de patine ou de placage énoncées ci-dessus.
  - Les projets soumis devront, en ce qui concerne les rubans et les boutonnières, respecter les exigences mentionnées précédemment.
  - Les projets soumis devront également être accompagnés d'un dessin stylisé, sous forme de logo, qui pourra être utilisé sur les certificats remis aux récipiendaires ainsi que pour les activités de promotion de l'Ordre. Les médailles et le logo devront s'harmoniser.
  - Les projets soumis ne devront pas être identifiés ni identifiables.
  - La conception doit être prévue de façon que, sur le revers des médailles soient inscrites la devise de l'Ordre ainsi que l'année de sa création (Leur réussite, notre devoir – 2018).
  - La conception doit être prévue en fonction de la réalisation de deux matrices (une pour la décoration de membre et de membre distingué et une pour la décoration de membre émérite) qui permettront la réalisation des médailles en plusieurs exemplaires identiques.
2. Tout bris, perte ou détérioration de la maquette au cours de la livraison ne pourra en aucun cas être imputé au Ministère.
  3. Les maquettes présentées seront évaluées, sans mention de provenance, par un comité de sélection composé de représentants du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, du Secrétariat de l'Ordre national du Québec et du Secrétariat des Prix du Québec culturels. Deux d'entre elles seront transmises aux ministres, également sans mention de provenance, pour le choix final.

Les évaluations seront faites par le comité de sélection sur la base des spécifications énumérées précédemment et des critères de sélection suivants :

- la pertinence de la représentation symbolique;
- la valeur esthétique;
- l'originalité et l'innovation;
- la réalisation technique;
- le montant du devis fournis.

Les choix du comité de sélection et des ministres seront sans appel.

4. Chaque projet devra être accompagné d'un devis pour :
  - la production de la première série d'insignes (35 décorations de membre émérite, 35 décorations de membre distingué, 60 décorations de membre);
  - la production des rubans (ruban simple pour les membres, ruban avec rosette pour les membres distingués et cravate pour les membres émérites) et des boutonnieres;
  - l'achat des coffrets qui contiendront chaque décoration (95 coffrets pour les décorations de membre distingué et de membre et 35 coffrets pour les décorations de membre émérite);
  - le montage des médailles sur les rubans.
5. Le prestataire de services devra démontrer sa capacité de produire, monter et livrer la première série d'insignes et les suivantes dans les délais impartis.
6. Le Ministère se réserve le droit de refuser tout projet qui ne respecterait pas les modalités de ce devis concernant la conception et la fabrication.
7. Le Ministère s'engage à retourner la maquette à la personne dont le projet aura été retenu.
8. Les maquettes seront obligatoirement accompagnées d'une description du concept d'au plus 250 mots.
9. Les noms des personnes ayant participé à la réalisation du projet ainsi que leurs coordonnées complètes seront transmis de façon que le projet ne puisse pas être identifié.
10. L'artisan ayant fourni le projet finaliste non retenu se verra attribuer un montant forfaitaire de 1 500 \$, alors que l'artisan dont le projet aura été retenu se verra attribuer un montant forfaitaire de 2 500 \$.
11. Le projet retenu sera dévoilé au mois de mai 2018.
12. Le tout doit parvenir au plus tard le mercredi 4 avril 2018 à 17 h, par la poste ou par messagerie, le cachet de la poste ou le bordereau de livraison faisant foi, à :

Monsieur Nicolas Mazellier  
Directeur de la veille stratégique et organisationnelle  
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur  
Édifice Marie-Guyart  
1035, rue De La Chevrotière, 14<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5A5  
Téléphone : (418) 643-3684, poste 3300  
Courriel : oee@education.gouv.qc.ca

#### **4. Production des moules des médailles et des trois premières séries d'insignes**

L'artisan ayant soumis le projet retenu produira les moules des médailles et s'engagera à livrer au Ministère une partie de la première série d'insignes montés et placés dans les coffrets au plus tard 30 jours après le moment où il aura été avisé que son projet est retenu (1 décoration de membre, 1 décoration de membre distingué et 14 décorations de membre émérite). Le reste de la première série devra être fourni avant le 11 juin.

Un premier contrat de services pour la fabrication des moules sera signé entre le Ministère et l'artisan dont le projet aura été retenu. Un montant forfaitaire de 10 000 \$ sera rattaché à ce contrat. Les moules deviendront la propriété exclusive du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Une licence exclusive devra être accordée au Ministère pour l'utilisation des moules dans le but de faire produire des médailles dans les prochaines années. Cette licence devra être gratuite et libre de redevances et de royautés, incessible, sans limite de temps ni de territoire et permettant toutes les utilisations et reproductions de tous les insignes et médailles ainsi que leur exposition et présentation publiques tout en permettant leur reproduction à des fins non commerciales, quel que soit le support utilisé.

Un second contrat de services pour la production de la première série d'insignes, pour la production des rubans et des boutonnieres, pour le montage des médailles sur les rubans et pour l'achat des coffrets qui contiendront chaque décoration sera également signé entre le Ministère et l'artisan dont le projet aura été retenu. Ce contrat sera d'un maximum de 275 \$ pour la production de chaque insigne de membre. D'un maximum de 325 \$ pour celle de chaque insigne de membre distingué. Et d'un maximum de 350 \$ pour celle de chaque insigne de membre émérite.

Le Ministère s'engage à faire faire les insignes des promotions 2019 et 2020 de l'Ordre par le même artisan. Des contrats de services seront signés en 2019 et en 2020 pour la livraison des deux séries (5 décorations de membre émérite, 15 décorations de membre distingué et 50 décorations de membre pour chaque série) avant le 1<sup>er</sup> juin de chacune des deux années.